Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de la mer et des transports

Demande d'inscription à une option de base du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur

cerfa N°14681*01

Eaux maritimes : option « côtière » ❑

Eaux intérieures : option « eaux intérieures » ❑

Palavas Permis BATEAU-ECOLE

www.palavaspermis.com e-mail :contact@palavaspermis.com

tel : 04.67.68.95.11

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

N°agrément :034038

Identification du demandeur

Madame ❑ Monsieur ❑

Nom de famille | (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) | Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le | A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro | Extension | Nom de la voie

Code postal | Localité | Pays

Téléphone | Courriel

!!! Zone de renseignements à remplir par l'établissement de formation

Numéro du candidat(e) |__|__|__|__|__|__|__|__|__| Date de session souhaitée: |__|__|__|__|__|__|__|__|

Composition du dossier d'inscription

- La présente demande complétée
- Un timbre fiscal correspondant au droit d'inscription
- Un timbre fiscal correspondant au droit de délivrance **(1)**
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)
- Une photographie d'identité récente et en couleur **(2)**
- Le cas échéant, l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà obtenus

(1) Pour les candidats déjà titulaires d'un permis maritime ou fluvial, seul le droit d'inscription est exigé

(2) Les titulaires d'un permis délivré après le 1er janvier 2008 en sont dispensés

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts ❑

Signature

Fait à :

Le,

Timbre fiscal correspondant au droit d'inscription (38 €)	Timbre fiscal correspondant au droit de délivrance* (70 €)
(à coller ici par le demandeur)	*(à coller ici par le demandeur)*

* Sauf candidat(e) déjà titulaire d'un permis plaisance

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme géographiquement dépendant où la demande a été déposée.